

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les Zamibulles Inc.	Numéro de permis 2011794	Date d'inspection Le 05 juillet 2021	
Nom de l'établissement Garderie les Zamibulles Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 629 rue Victoria Edmundston NB E3V 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	15 janv. 2021	05 juil. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Tous les enfants étaient à l'extérieur lors de ma visite.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers.	24(1)(a)	15 janv. 2021	09 mars 2021
Commentaires :			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	31 août 2021	
Commentaires : Fait en mai. Envoyer les vérifications des 2 prochains mois à la mentor en assurance de la qualité.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	31 août 2021	
Commentaires : Fait en mai. Envoyer les vérifications des 2 prochains mois à la mentor en assurance de la qualité.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	04 janv. 2021	05 juil. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Une visite de l'équipe de la petite enfance à eu lieu en mai 2021. Une demande d'exemption pour l'aménagement (zones) du local des enfants en bas âge sera envoyée à la mentor.			

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'aire de jeu extérieur, de l'aire de repos, du matériels et équipements de jeu extérieur.

Tous les enfants étaient à l'extérieur lors de ma visite.

Observation de la préparation du diner, wraps au jambon avec des crudités.

Une demande d'exemption pour les dossiers financiers a été approuvés le 9 mars 2021.

Ne pas oublier que dans l'aire de repos, il y a un maximum de 4 espaces. On m'informe lors de ma visite que 2 parcs sont transportés hors de l'aire de repos pour des enfants de plus de 15 mois.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Le 05 juillet 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Melanie Levesque

Le 05 juillet 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date